

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA

21 novembre 2011 À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 21 novembre 2011, à laquelle étaient présents :

M. Bernard Flebus
M. Lucien Pelletier
Mme Céline Richard
M. Mario Lefebvre
Mme Audrey McFadden
M. Jocelyn Brouillard
Mme Julie Parent

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flébus, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

254-11-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en ajoutant le point suivant :

Résolution – mandat au Directeur des Incendies – rencontre avec les responsables incendie de St-Édouard-de-Fabre et de Laniel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION DE L'AUDITOIRE

Aucune.

255-11-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011.

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 novembre 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Aucune

256-11-11

RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – LETTRE
D’ENTENTE – CRÉATION DU POSTE DE COMMIS AU
SOUTIEN ADMINISTRATIF

Attendu qu’un nouveau poste de commis au soutien administratif est créé pour combler les besoins de l’organisation en main d’œuvre;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme la conseillère Audrey McFadden et résolu unanimement :

D’APPROUVER les termes de la lettre d’entente déposée par le directeur général à l’égard de la création du poste de commis au soutien administratif;

QUE M. Daniel Dufour, soit et est autorisé à signer la lettre d’entente pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

257-11-11

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE POMPIERS.

CONSIDÉRANT QUE le Service Incendie de Ville-Marie et Duhamel-Ouest requiert l’embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie en faveur de l’embauche de M. Kevin Lachapelle et M. Sony Drolet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par Mme la conseillère Julie Parent et résolu unanimement :

De procéder à l’engagement de Messieurs Kevin Lachapelle et Sony Drolet comme pompiers à temps partiel au sein du Service Incendie de Ville-Marie et Duhamel-Ouest;

Qu’une période de probation de six (6) mois, à compter de la date d’embauche, est requise avant d’officialiser ces nominations;

Que Messieurs Kevin Lachapelle et Sony Drolet soumettent à la Ville de Ville-Marie, dans les trente (30) jours suivant leur nomination, les résultats d’un examen médical;

Que Messieurs Kevin Lachapelle et Sony Drolet s'engagent à suivre une formation sur la sécurité au travail et après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement leur tâche;

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que Messieurs Kevin Lachapelle et Sony Drolet occupent le poste de pompier à temps partiel pour une période de deux (2) ans au sein du service. À défaut de respecter ce délai, ils devront rembourser intégralement le coût de la formation à la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

258-11-11

**RÉSOLUTION - MANDAT AU DIRECTEUR DES INCENDIES
– RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES INCENDIE DE
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE ET DE LANIEL.**

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités financières et légales en matière de sécurité incendie apportent d'énormes difficultés pour certains milieux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'analyser la faisabilité d'une mise en commun des ressources avec les municipalités de St-Édouard-de-Fabre et Lanuel dans le but d'améliorer la protection incendie de l'ensemble des territoires à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'il faut également analyser les exigences du schéma de couverture de risques à l'intérieur d'une telle réflexion;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Parent et résolu unanimement :

DE MANDATER le Directeur des Incendies de Ville-Marie et Duhamel-Ouest pour analyser la faisabilité d'une mise en commun des ressources humaines, financières et techniques avec les Services Incendie de St-Édouard-de-Fabre et Lanuel dans le respect des exigences du schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

259-11-11

**RÉSOLUTION – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES BACS
DE MATIÈRES COMPOSTABLES.**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de la MRCT pour le projet de fourniture et de livraison des bacs roulants de 360 litres et/ou de 1100 litres destinés à la collecte des matières compostables nous garantit un coût unitaire de 58.54 \$ taxes comprises (pour les bacs de 360 litres);

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics sera mis à contribution pour le montage et la livraison des bacs roulants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE le prix de vente des bacs de 360 litres destinés à la collecte des matières compostables soit fixé à 65.00\$ taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

260-11-11

RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-08.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2011-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rendre conforme l'implantation de l'entrée du sous-sol à 3.66 mètres de distance de la ligne de rue (marge avant) au lieu de six (6) mètres et à rendre conforme l'implantation d'un balcon à 3.2 mètres de la rue au lieu de 4.5 mètres, telles qu'exigées au règlement d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Céline Richard et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

261-11-11

RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-09.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2011-09;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge de recul de 0.95 mètre pour un agrandissement du bâtiment principal de 3.75 mètres par 4.91 mètres au lieu d'un (1) mètre, telle qu'exigée au règlement d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

262-11-11

RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-10.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2011-10;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge avant de 6 mètres pour le bâtiment principal au lieu de 9 mètres (sur la rue Boivin), telle qu'exigée au règlement d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

263-11-11

RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du tournoi PEE WEE (édition 2012) a transmis une demande de partenariat financier;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère beaucoup de retombées sur les plans économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE la Ville de Ville-Marie approuve le versement d'une contribution financière de 500.00 \$ ou une exemption des frais de chauffage de l'aréna jusqu'à un maximum de 500.00 \$ à l'organisation précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Nil

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Nil

264-11-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mme la conseillère Céline Richard et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée. Il est 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Bernard Flébus,
Maire.

Daniel Dufour,
Secrétaire-trésorier.